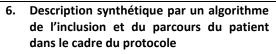
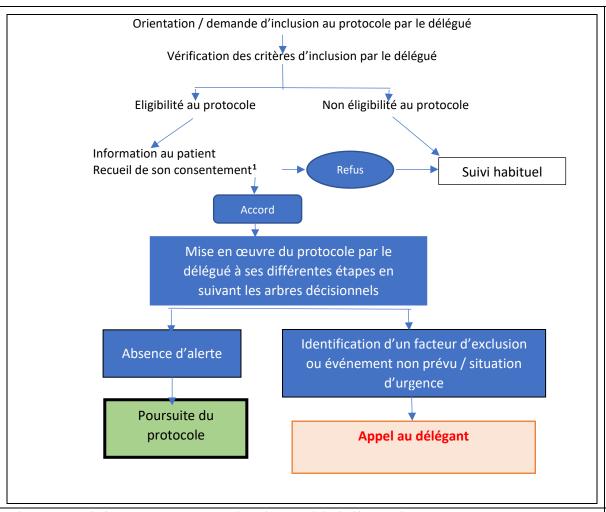
		Protocole local de coopération inter professionnelle	Annexes
1.	Intitulé du protocole	Traitement par Prophylaxie Pré-Exposition (PrEP) par l'équipe médicale et paramédicale de La CASE (établissement POPPY)	
2.	Recommandations de bonnes pratiques de l'HAS sur lesquelles est fondé le protocole - Autres recommandations professionnelles et textes réglementaires	Protocole local de coopération permettant des consultations infirmières « de suivi des personnes séronégatives à haut risque d'acquisition du VIH et sous traitement de Pré ExPosition (PrEP) au VIH » - AP-HP 01/12/2021	
3.	Présentation générale du protocole et de son contexte de mise en œuvre	Objectifs de mise en œuvre : Favoriser l'accès à la PrEP aux personnes éloignées du soin, en situation de précarité et présentant des difficultés médico-sociales	
		Patients et pathologie(s) concernés par le protocole : Toute personne de plus de 15 ans souhaitant prendre la PrEP et qui ne présente aucune contre-indication à ce traitement	
		Professionnels concernés Qualification professionnelle du délégant : Médecin Qualification professionnelle du délégué : Infirmier	
		<u>Lieu de mise en œuvre [nom de l'établissement de santé ou médico-social ou de la structure de soins de ville]</u> : POPPY - La CASE	
4.	Critères d'inclusion des patients (définir précisément tous les critères sans oublier ceux liés à l'âge)	<u>Critère 1 : patient(e) majeur(e)</u> <u>Critère 2 : patient(e) mineur(e) à partir de 15 ans</u> <u>Critère 3 : patient(e) ne présentant aucune contre-indication au traitement par PrEP</u>	
5.	Critères de non-inclusion des patients (ces critères peuvent être liés à la présence de complications de la pathologie concernée ou à d'autres facteurs)	<u>Critère 1 :</u> patient(e) mineur(e) de moins de 15 ans <u>Critère 2 :</u> patient(e) présentant une ou plusieurs contre-indication(s) au traitement par PrEP	



Compléter l'algorithme ci-contre en ajoutant si besoin les spécificités propres au projet de protocole

Le consentement écrit du patient n'est pas obligatoire, sous réserve que l'accord oral soit tracé dans le dossier médical



Annexe 1:

Formulaire de vérification des critères d'éligibilité du patient, d'information du patient et de recueil de son consentement au protocole

7. Liste de toutes les dérogations envisagées : lister tous les actes et activités dérogatoires aux décrets de compétences des délégués nécessaires à la mise en œuvre du protocole, de préférence selon un déroulé chronologique. Pour chaque dérogation, rédiger une annexe comprenant l'arbre décisionnel associés aux documentations et

<u>Dérogation 1 :</u> l'infirmier assure le suivi du(de la) patient(e) bénéficiant d'un traitement PrEP

Annexe 2 : arbre décisionnel

¹ Dans le respect des dispositions de l'article L. 1110-4 du CSP https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000036515027/

9. Organisation de l'équipe pour la mise en œuvre du protocole.	 Modes de collecte, de traçabilité et de partage des de	atique au sein duquel ils ont accès à l'ensemble des tions). atient ées pertinentes pour la mise en œuvre du protocole SM [cf. modèle de questionnaire en annexe 1]. a protocole, des arbres décisionnels et des ués élégant, au médecin traitant s'il n'est pas le ent dans l'Espace de Santé Numérique du patient messagerie Sécurisée ots de passe personnels : □ oui ☑ non nel délégant non programmée du délégant [indiquer si possibilité	
	de designation de delegant remplaçant j . Teport de la pris	se en charge ou reorientation vers une autre structure	
10. Principaux risques liés à la mise en œuvre du protocole. Procédure d'analyse des pratiques et de gestion des risques.	Evénements indésirables potentiels liés à la mise en œuvre du protocole (liste indicative)	Mesures de prévention	
Prioriser une organisation en équipe	Erreur d'interprétation d'un symptôme ou d'un signe clinique	Disponibilité du délégant en cas d'interrogation	
	Modalités de recueil des évènements indésirables par le Compte rendu transmis électroniquement au responsab Modalités d'analyse et de traitement des évènements in Réunion d'équipe pluridisciplinaire Périodicité des réunions de coordination et d'analyse de 1 par mois	ole hiérarchique ndésirables	

11. Indicateurs de suivi.

A évaluer tous les ans

Nb: un événement indésirable associé aux soins (EIAS) est un évènement inattendu qui perturbe ou retarde le processus de soin, ou impacte directement le patient dans sa santé.

Un événement indésirable est dit grave s'il provoque un déficit fonctionnel permanent pour le patient, la mise en jeu de son pronostic vital ou son décès (source HAS)

Nombre de patients effectivement pris en charge au titre du protocole* :

Taux de reprise par le délégant *:

Nombre d'actes réalisés par le délégant sur appel du délégué/nombre d'actes réalisés par le délégué

Taux d'El déclarés*:

Nombre d'événements indésirables déclarés/nombre d'actes réalisés par le délégué

Nombre d'EIG déclarés* (suspension ou arrêt du protocole si >0) :

Taux de satisfaction des professionnels de santé* :

Nombre de professionnels ayant répondu « satisfait » ou « très satisfait » au questionnaire/nombre de professionnels ayant exprimé leur niveau de satisfaction au moyen d'un questionnaire dédié

Autres indicateurs optionnels:

Taux d'adhésion au protocole :

Nombre de patients éligibles sur une année / nombre de patients pris en charge au titre du protocole

Impact sur le résultat ou sur l'organisation des soins au regard des effets attendus :

....

Récapitulatif des annexes

Annexe 1	Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient
Annexe 2	Arbre décisionnel des délégations

Annexe 1. Formulaire de vérification des critères d'éligibilité au protocole et de recueil du consentement du patient

Grille de vérification de l'éligibilité au protocole établie d'après la liste des critères d'inclusion et d'exclusion au protocole. L'inclusion peut être réalisée soit par le délégant, soit par le délégué, soit par les deux, au choix de l'équipe promotrice. Il est également possible d'établir deux tableaux à compléter successivement, un pour les critères d'inclusion et un autre pour les critères d'exclusion.

Critères d'exclusion si possible dans l'ordre suivant : critères recueillis à l'interrogatoire, critères recueillis lors de l'évaluation clinique et en distinguant les critères liés à la reconnaissance de situations d'urgence.

Patient(e) mineur de moins de 15 ans

Patient(e) présentant une ou plusieurs contre-indication(s) au traitement par PrEP

Le recueil du consentement du patient au protocole est tracé dans le dossier du (de la) patient(e).

